PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-WHITTON

AVIS PUBLIC - RÈGLEMENTS No 2026-08

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ.

Veuillez prendre avis que le :

RÈGLEMENT No 2026-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT No 2023-03 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX BÂTIMENTS ASSUJETTIS est entré en vigueur le 10 septembre 2026.

Ce règlement a été adopté par le conseil le 10 août 2026.

Dans les délais prévus à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement n° 2026-08 a été examiné et approuvé par la M.R.C. du Granit. Étant donné qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, un certificat de conformité a été délivré par la greffière-trésorière de la M.R.C. du Granit suite à cette approbation.

Ce règlement est disponible aux bureaux de la municipalité aux heures ordinaires d'ouverture.

Donné à Sainte-Cécile-de-Whitton, ce 2 octobre 2026.

Nicole Domingue
Directrice générale / greffière-trésorière